



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA  
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R02-2019-130

PUBLIÉ LE 14 OCTOBRE 2019

# Sommaire

## Préfecture

R02-2019-10-08-002 - AO Rhum Martinique avis de consultation publique (1 page)

Page 3

Préfecture

R02-2019-10-08-002

## AO Rhum Martinique avis de consultation publique

*Consultation publique : projet de révision de l'aire parcellaire de l'Appellation d'Origine "Rhum de la Martinique" .*



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

## **AO « Rhum Martinique »**

### **Avis de consultation publique**

Lors de sa séance du 19 juin 2019, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne 28 communes réparties sur le département de la Martinique. La liste des communes proposées est précisée ci-dessous :

Ajoupa-Bouillon, les Anses-d'Arlets, Basse-pointe, Le Carbet, Le Diamant, Ducos, Fort-de-France, Le François, Grand-Rivière, Gros-Morne, Le Lamentin, Le Lorrain, Macouba, Le Marigot, Le Marin, Morne-Rouge, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Le Robert, Saint-Esprit, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Sainte-Anne, Sainte-Marie, Sainte-Luce, La Trinité, Trois Ilets, Le Vauclin.

La consultation se déroulera du 28 octobre 2019 au 28 décembre 2019 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (*recommandé avec accusé de réception le cas échéant*) à l'adresse suivante : INAO – 16 rue du Clon – 49000 Angers ou par courriel à l'adresse suivante : [INAO-ANGERS@inao.gouv.fr](mailto:INAO-ANGERS@inao.gouv.fr).

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 28 décembre 2019, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé (*ainsi qu'au siège de l'ODG Syndicat de défense de l'appellation d'origine « Rhum Martinique » - Usine Soudon – Route du Vert Pré – 97232 Le Lamentin*) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.